



FORMATION

LES CONTRATS DU SPECTACLE VIVANT

CESSION, CORÉALISATION ET COPRODUCTION

30 mars et 1er avril 2025

14 heures • 2 jours • 560 €

PRÉSENTATION

Une formation pour progresser dans votre activité conformément au cadre réglementaire et engager des relations contractuelles claires.

À l'issue du stage, vous serez capable de formuler les bonnes questions, de rédiger, lire et amender différents types de contrats, et surtout, de limiter les risques juridiques et financiers.

OBJECTIFS

- Maîtriser la législation des contrats du spectacle vivant pour être en mesure de choisir le contrat type le plus adapté
- Identifier les responsabilités de chacun
- Repérer les risques juridiques
- Comprendre et pouvoir adapter des clauses spécifiques notamment la clause d'annulation

PROGRAMME

Les préalables à la signature d'un contrat de spectacle

- La déclaration préalable d'activité : son rôle, à quel moment devient-elle obligatoire et ses conséquences contractuelles
- L'utilisation d'une œuvre dans un spectacle : les obligations du producteur pour diffuser une œuvre dans un spectacle
- Quelques principes à retenir en droit des contrats : le rôle d'un contrat, la liberté contractuelle, la force obligatoire des contrats, le moment de la formation du contrat

Le contrat de cession de spectacle

- Identifier les obligations principales du producteur et de l'organisateur
- La prise en charge des frais annexes : les obligations, la négociation entre les parties
- Connaître les justificatifs à produire par le producteur : l'attestation des 140 représentations, l'attestation de subvention, l'attestation de vigilance
- Comprendre le rôle et l'importance de la clause sur l'annulation d'une représentation

Exercices d'application : analyse et commentaire d'un contrat de cession

Le contrat de coréalisation entre producteur et diffuseur

- Identifier les obligations principales du producteur et de l'organisateur
- Comprendre la logique de la clause de partage de la recette et identifier les points de vigilance (pourcentage de répartition, minimum garanti, base de calcul)
- Les obligations et les points de négociation possible lors de : la prise en charge de la taxe sur les spectacles, la prise en charge des droits d'auteur

Exercice d'application : cas pratique d'un contrat de coréalisation

Les contrats de coproduction simple sans copropriété sur le spectacle

Le contrat de SEP et le contrat de coproduction avec copropriété sur le spectacle font simplement l'objet d'une introduction. Ils ne sont pas étudiés dans cette formation.

- Introduction sur les différentes logiques contractuelles de la coproduction : la logique de la SEP, la logique de la coproduction simple avec copropriété sur le spectacle, la logique de la coproduction simple sans copropriété sur le spectacle
- Le contrat de coproduction simple sans copropriété sur le spectacle : savoir décrire l'objet du contrat de coproduction, savoir identifier dans le contrat les obligations du producteur délégué, connaître les différents types d'apports du coproducteur

Exercice d'application : analyse et commentaire d'un contrat de coproduction simple

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INTERVENANTE

FANNY SCWEICH

Juriste de formation, Fanny Schweich rejoint en 2010 le service juridique du Centre national du Théâtre puis de Artcena, où elle acquiert une expertise en droit de la production et de la diffusion de spectacles vivants. En 2017, elle crée For compagnieS, une structure dédiée à l'information juridique des professionnels du spectacle vivant.

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

PUBLICS VISÉS

Administrateur·rices, chargé·es de production ou de diffusion, directeur·rices artistiques...

Toute personne chargée des contrats du spectacle vivant. **Les personnes ayant une pratique expérimentée des contrats ne sont pas le public ciblé par cette formation.**

TARIF

560 €

COMMENT FINANCER
VOTRE FORMATION ?

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositive, participative et active
- La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre des contenus théoriques, des exercices pratiques et des questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, un questionnaire écrit de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il·elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique professionnelle. Ce questionnaire sera complété d'une auto-évaluation des acquis et/ou d'exercice pratique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Parc numérique** : 9 ordinateurs portables disponibles à la demande, 1 logiciel Ciel Compta Formation, 1 logiciel de paie sPAIEctacle, 1 logiciel de synthèse vocale ADELE TEAM
- **Bibliothèque** : ouvrages professionnels des métiers de l'administration et de la production du spectacle vivant, revues spécialisées et professionnelles
- **Accès aux ressources et documents** sur la Dropbox

INSCRIPTION

TÉLÉCHARGER
LA FICHE D'INSCRIPTION

CONTACT

SAÂDIA MOHAMED

Responsable de formation

Il est possible de mettre en place des parcours personnalisés en fonction des besoins et des compétences déjà acquises. Pour toute information d'ordre pédagogique ou administratif, merci de contacter :

formation@lardec.fr
04 67 92 90 90

Si vous avez des besoins d'aménagements spécifiques au regard de la santé, contactez notre référente handicap. Ensemble, nous identifierons les éventuelles contraintes et trouverons des solutions adaptées dans la mesure du possible :

CHARLOTTE MICHEL

Assistante de formation
Référente handicap
Référente égalité hommes-femmes

c.michel@lardec.fr
04 67 92 90 93

POSITIONNEMENT

**PROCÉDURE DE
POSITIONNEMENT**

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

POUR LES PERSONNES SALARIÉES

- 1 Renseignez la fiche d'inscription et renvoyez-la signée à L'Ardec **au moins 6 semaines avant le début de la formation**
- 2 Vous recevrez le devis et le contenu de la formation dans la semaine suivant votre demande
- 3 Joignez ces documents à la demande de prise en charge auprès de l'OPCO* ou de votre employeur-se
- 4 Une fois la prise en charge validée, envoyez l'accord à L'Ardec pour inscription finale
- 5 Vous recevrez alors la convention et le règlement intérieur à retourner signés dans la semaine suivant la réception de l'accord de financement

*La demande auprès de l'AFDAS pour les personnes intermittentes doit être faite **au plus tard 1 mois avant le début de la formation**.

POUR LES PERSONNES DEMANDEUSES D'EMPLOI

- 1 Se rapprocher de votre conseiller-ère Pôle emploi pour vérifier la faisabilité de votre projet de formation**
- 2 Renseignez la fiche d'inscription et renvoyez-la signée à L'Ardec
- 3 Établissement du devis par L'Ardec auprès de Pôle emploi dans les 2 semaines suivant la réception de la fiche d'inscription
- 4 Une fois la prise en charge validée, envoyez l'accord à L'Ardec pour inscription finale
- 5 Vous recevrez alors la convention et le règlement intérieur à retourner signés dans la semaine suivant la réception de l'accord de financement

Il est conseillé de faire votre demande auprès de Pôle emploi **au plus tard 1 mois avant le début de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION

Toutes nos formations ont lieu au Tri Postal, notre espace de travail collaboratif labellisé tiers-lieu Occitanie situé dans le quartier Hôpitaux-Facultés à Montpellier. Le Tri postal est mis à disposition des stagiaires hormis les espaces de bureaux clos (ateliers). Le coworking et la Bulle sont disponibles dans la limite des places disponibles et sur la période de formation.

ADRESSE

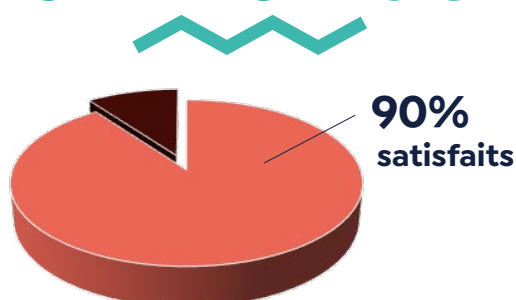
Le Tri Postal
120 rue Adrien Proby
34090 Montpellier

ACCÈS

- **Tramway** : ligne 1, arrêt Hôpital Lapeyronie
- **Bus** : la Navette, arrêt Eugène Bataillon
- **En voiture** : parking privé
- **À vélo** : 10 min du centre
- **Stations VéloMagg** : Vélostation 37 Fac des Sciences ou Vélostation 36 Occitanie

[TÉLÉCHARGER TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES](#)

CHIFFRE CLÉ 2023



RESTAURATION

Le Tri Postal dispose d'un espace cantine où vous pouvez déjeuner. Des réfrigérateurs, des micro-ondes et de la vaisselle sont à votre disposition. Il existe également plusieurs services de restauration à proximité, en vente sur place ou à emporter. N'hésitez pas à nous demander conseil et à consulter le plan en dernière page.

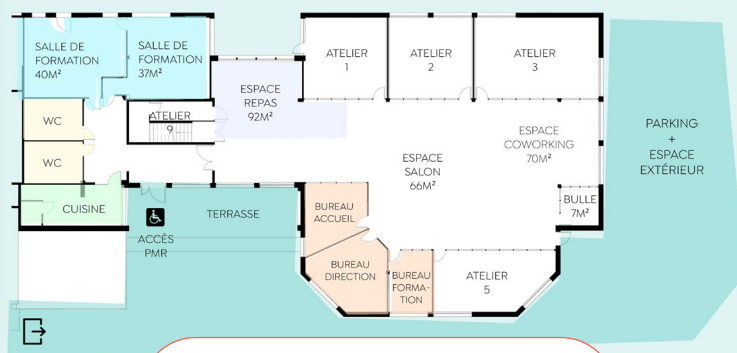
ANNULATION

Des modifications indépendantes de notre volonté peuvent intervenir en cours d'année. L'Ardec se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre d'inscrit-e-s est insuffisant (ou autres problèmes majeurs). Dans ce cas, les sommes versées par les stagiaires seront intégralement remboursées.

[TÉLÉCHARGER LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES \(CGV\)](#)

ACCESSIBILITÉ

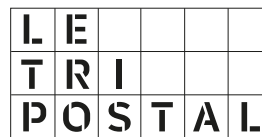
Le Tri Postal est accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous réalisons une veille constante ainsi qu'un aménagement progressif de nos dispositifs, démarches, outils et supports des parcours de formation pour l'ensemble des types de handicap.



[TÉLÉCHARGER LA FICHE ACCESSIBILITÉ](#)

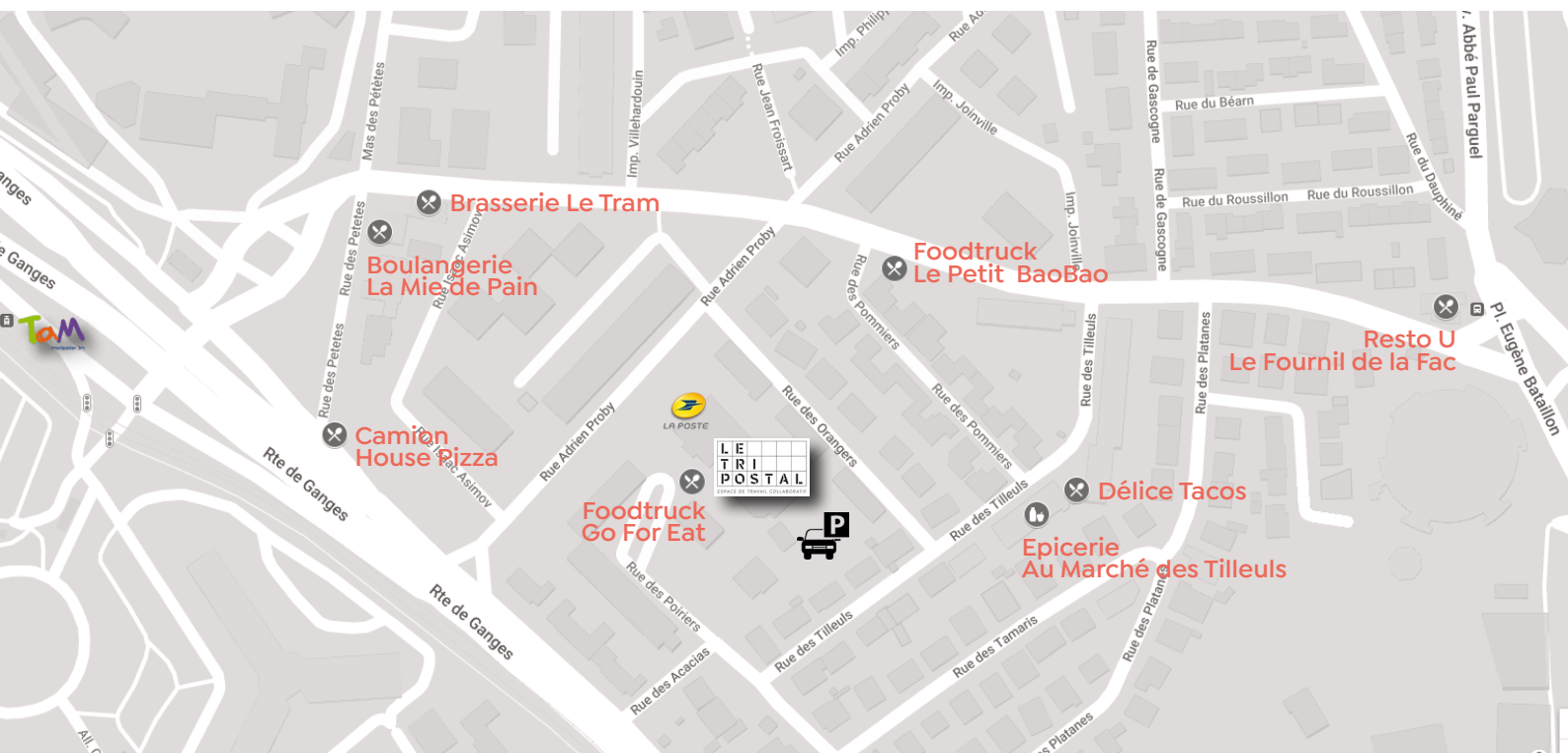


www.lardec.fr
120 rue Adrien Proby
34090 Montpellier
04 67 92 21 74
contact@lardec.fr



ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF

www.tripostal-mtp.fr
120 rue Adrien Proby
34090 Montpellier
04 67 92 21 74
contact@tripostal-mtp.fr



SIRET : 40918368800038 - APE : 8559A
Organisme de formation : 91340340634
Charte graphique : Christophe Malsert - Focus Magazine

